



Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT)

À la recherche de la légalité et du respect du principe de durabilité dans les terres forestières

Compilé par Dr. Junzuo Zhang¹, chef d'équipe du Programme InFIT

Depuis 2014, la Chine et le Royaume-Uni collaborent dans le cadre de leur programme conjoint en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (« InFIT ») pour faire face aux impacts négatifs potentiels liés à la demande croissante de la Chine en produits forestiers et en autres matières premières et pour lutter contre les illégalités dans le commerce du bois.

Le partenariat établi dans le cadre d'InFIT vise à aider les pays à faibles revenus à accélérer la croissance et la création d'emplois en augmentant les échanges commerciaux et en améliorant la qualité des investissements chinois à l'étranger. La vision de la Chine sur les questions environnementales incarne en soi certaines pratiques et croyances qui approfondissent la compréhension de la civilisation écologique, du développement vert et de la notion d'avenir commun. InFIT est une initiative conjointe du ministère chinois du Commerce (MOFCOM),

de l'Administration forestière de l'État (devenue l'Administration nationale des forêts et des pâturages - NFGA) et du ministère britannique du Développement international (désormais le bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth - FCDO). Le Programme InFIT s'inscrit dans une initiative internationale plus vaste du gouvernement britannique sur le changement climatique – Programme Gouvernance forestière, Marchés et Climat ou FGMC - qui vise à pallier les défaillances de la gouvernance dans les pays en développement, et à soutenir les marchés pour le bois produit légalement et les produits cultivés sur les terres forestières.

Page ci-contre : Dr Junzuo Zhang (troisième en partant de la droite) lors de sa visite de plantations d'hévéas au Cameroun en novembre 2019 avec la délégation d'InFIT CCCMC.

PHOTO M. XIAO JIANMIN, MEMBRE DE LA DÉLÉGATION

¹ Dr Junzuo Zhang est impliqué depuis longtemps dans des programmes de recherche et de développement sur la gestion des ressources naturelles, la foresterie responsable et la réduction de la pauvreté liée à l'environnement, en Chine et à l'étranger.

La Chine est la première plateforme mondiale de transformation des produits du bois et le premier producteur et exportateur mondial de panneaux à base de bois, de meubles en bois et de parquets.

INFIT I (2014-18)

Dans la première phase de travail du Programme InFIT (2014-18), la mise en œuvre a couvert une série d'activités et de résultats, notamment :

- Le développement d'un système chinois de vérification de la légalité du bois (CTLVS), qui vise à garantir que les bois importés en Chine ont été produits légalement ;
- La mise en place d'une « Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers » (RFA), ainsi que le développement et la diffusion d'outils de due diligence et d'informations sur les demandes du marché pour les entreprises chinoises exportatrices de produits du bois ;
- La préparation et la diffusion de directives volontaires sur les meilleures pratiques à l'intention des investisseurs chinois dans le secteur forestier au Gabon, en Guyane et au Myanmar, afin de les aider à se conformer aux lois nationales et à respecter les normes de gestion durable des forêts dans ces pays ;
- La documentation des leçons tirées des réformes de la tenure forestière en Chine et leur partage avec les pays

en développement qui entreprennent leurs propres réformes ;

- L'élaboration et la diffusion de directives volontaires pour l'établissement durable et la gestion des investissements en caoutchouc naturel dans les pays vulnérables sur le plan environnemental et politique ;
- L'élaboration et la diffusion de guides volontaires pour l'investissement et la production d'huile de palme durable à l'étranger par les entreprises chinoises.

Selon les conclusions d'un examen externe réalisé en 2016, InFIT I a permis de développer d'importantes pistes de recherche. Sur la base de ces perspectives, il apparaît clairement que la Chine s'oriente vers un rapprochement et une coordination accrue avec les autres efforts internationaux de lutte contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation. Toutefois, les efforts visant à appliquer les enseignements d'InFIT, par le biais du



Fabriqué dans une zone économique spéciale au Gabon.



Réunion de représentants d'entreprises chinoises, de responsables forestiers du Cameroun et de membres de l'équipe InFIT.

EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE ET RISQUES EN TERMES DE RÉPUTATION

Parallèlement à la stratégie de mondialisation chinoise « *Going Global* » (ou « *going out* »), la demande chinoise en ressources naturelles a augmenté de façon spectaculaire depuis 2000. Cette augmentation, associée à la mise en œuvre de l'initiative « *Belt and Road* », a entraîné une hausse considérable des investissements chinois à l'étranger. Ces dernières années, environ 55 % du bois commercial total consommé sur le territoire chinois était importé (ce taux était de 45,3 % en 2019). Les questions de légalité et de durabilité doivent être abordées, tout comme les risques pour la réputation des entreprises chinoises, en particulier pour celles qui opèrent dans des pays en développement où la gouvernance et l'application des lois relatives aux forêts sont faibles. L'exploitation illégale des forêts reste très répandue dans de nombreux pays, notamment en Afrique centrale et

occidentale. Les secteurs forestiers de ces régions sont mal gouvernés, la corruption y est courante, on y trouve du bois de grande valeur et les activités alternatives génératrices de revenus dans les zones rurales sont limitées. L'exploitation forestière illégale sape l'État de droit et se traduit par la perte d'importantes recettes fiscales. Les communautés et les individus qui s'opposent à l'illégalité sont exposés à la persécution et à la violence. Concernant les points ci-dessus, plusieurs initiatives sont déjà en cours en Chine. Certaines sont soutenues par des associations industrielles, des ONG ou d'autres organisations dans le cadre de relations de travail déjà établies. Plusieurs de ces initiatives sont soutenues/coordonnées par le Programme InFIT, qui joue dans une large mesure le rôle de plateforme pour les initiatives liées à la légalité du bois importé en Chine.

CTLVS, de la RFA et des directives d'investissement, afin d'influencer concrètement et substantiellement le comportement du marché et réduire ainsi l'impact du commerce et des investissements de la Chine sur les forêts mondiales, n'en étaient qu'à leurs débuts.

CROISSANCE

La Chine est la première plateforme mondiale de transformation des produits du bois et le premier producteur et exportateur mondial de panneaux à base de bois, de meubles en bois et de parquets. Depuis le début de ce siècle, la consommation de bois de la Chine a augmenté chaque année, passant de 109 millions de mètres cubes en 2000 à 539 millions de mètres cubes en 2014. La consommation totale était 4,9 fois celle de l'année 2000,

soit une augmentation de 394 %. La Chine est devenue le plus grand consommateur de bois au monde et le plus grand importateur de grumes et de bois de sciage. La Chine, dont la consommation de bois a fortement augmenté au niveau national, a vu ses importations de bois se diversifier considérablement au cours des dernières années. L'expansion et l'élargissement de ses investissements et de son commerce dans le secteur forestier, en particulier dans les pays en développement d'Afrique et d'Amérique du Sud, fragiles sur le plan environnemental et politique, ont rendu la gestion de la chaîne d'approvisionnement plus complexe. De ce fait, il est particulièrement important pour la Chine d'adopter et de mettre en œuvre des normes strictes pour favoriser des investissements et un commerce responsables et durables au niveau mondial.



Scierie dans une zone économique spéciale au Gabon.

Il est important pour la Chine d'adopter et de mettre en œuvre des normes strictes pour favoriser des investissements et un commerce responsables et durables au niveau mondial.

Jusqu'à présent, le gouvernement chinois s'est appuyé sur des directives volontaires pour influencer le comportement des entreprises chinoises qui négocient et investissent dans des actifs forestiers à l'étranger. Toutefois, il existe plusieurs milliers d'entreprises chinoises dans le secteur du bois, la majorité étant des petites et moyennes entreprises. Seules quelques-unes d'entre elles gèrent ou atténuent les risques d'illégalité dans leurs chaînes d'approvisionnement et rares sont celles qui connaissent les exigences, et encore moins les techniques qui sont à leur disposition, pour y parvenir. Dans un contexte où la prise de conscience est faible et la sensibilisation difficile, le rôle des associations professionnelles est essentiel pour soutenir les initiatives visant à faire évoluer les comportements.

INFIT II (2019-2022)

Grâce au renouvellement du partenariat entre le Royaume-Uni et la Chine, InFIT II (2019-2022) a valorisé et renforcé les efforts de la première phase pour faire face à ces problèmes et accroître l'engagement de la Chine dans la réduction de la déforestation mondiale. La mise en œuvre a réuni les deux associations nationales de l'industrie du bois, mais InFIT II implique également un plus large éventail de parties prenantes étatiques et non étatiques. Les organismes responsables de la réalisation des actions du projet sont les suivants : l'Administration nationale des forêts et des pâturages (NFGA) ; l'Académie chinoise de foresterie et son Institut de recherche sur la politique et l'information forestières (CAF-RIFPI) ; l'Association nationale chinoise de l'industrie des produits forestiers (CNFPIA) ; l'Association chinoise de distribution du bois et des produits du bois (CTWPDA) ; le ministère du Commerce (MOFCOM), qui est responsable de la formulation de la politique en matière de commerce extérieur et de la réglementation des exportations et des importations ; la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCCMC), qui travaille sur les normes internationales de durabilité du caoutchouc

L'ALLIANCE CHINOISE POUR LA RSE EN AFRIQUE

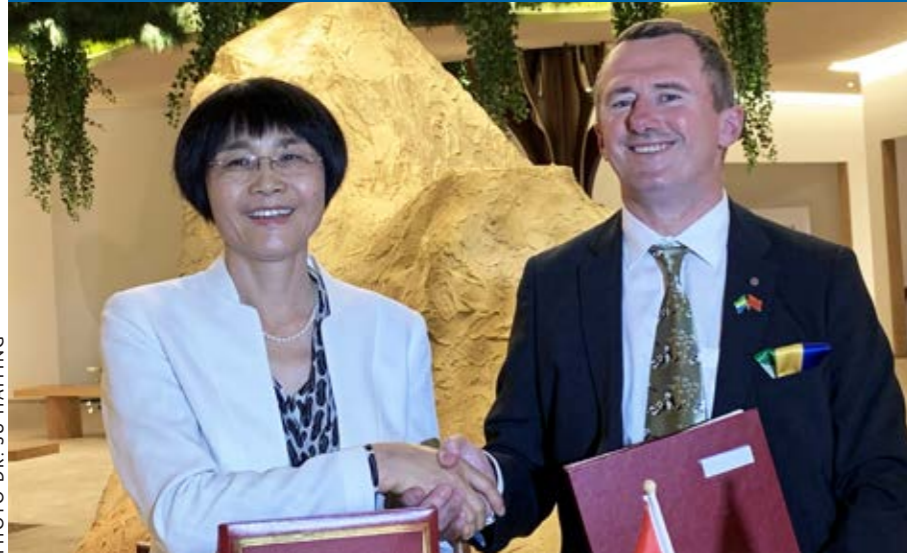
Lors du sommet de Beijing du Forum de coopération Chine-Afrique, le président chinois Xi Jinping a proposé la création de « l'Alliance chinoise pour la responsabilité sociale des entreprises en Afrique » le 3 septembre 2018. La création de cette Alliance vise à renforcer la capacité de responsabilité sociale des entreprises chinoises qui investissent en Afrique et à améliorer leurs performances en matière de RSE. Elle constituera une nouvelle plateforme d'échange pour un engagement politique Chine-Afrique et la promotion des meilleures pratiques. Elle renforcera la coopération Chine-Afrique dans le cadre de l'initiative « Belt and Road » pour contribuer aux Objectifs de développement durable 2030 de l'ONU et aux efforts visant à construire une communauté mondiale pour un avenir partagé.

L'Alliance est une organisation à but non lucratif regroupant des entreprises, associations et chambres de commerce chinoises opérant en Afrique. La Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCCMC) joue le rôle de facilitateur et de secrétariat de L'Alliance chinoise pour la RSE en Afrique (*Chinese Alliance for Responsible Business in Africa* - le nom officiel anglais). La CCCMC créera de nouvelles opportunités pour l'utilisation de ressources responsables dans toute l'Afrique et pour un engagement international à long terme dans la gouvernance et les réformes du marché, qui réduisent l'impact négatif sur les habitats locaux et mondiaux et contribuent au développement national, à l'État de droit et au bien-être des populations défavorisées.

Avec le soutien du Programme InFIT depuis 2014, la CCCMC n'a cessé de promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur minier et du caoutchouc naturel.

Ces efforts ont permis à la CCCMC d'acquérir une base solide et suffisamment d'expérience pour diriger la formation de l'Alliance.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CHINE ET LE GABON



Madame HU Zhangcui, directrice adjointe du Bureau du Comité national de boisement de l'Administration nationale des forêts et des pâturages de Chine et Prof. Lee White, ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, de la République du Gabon se serrent la main lors de la cérémonie de signature du protocole d'accord entre les deux pays à Libreville, capitale du Gabon, en septembre 2019.

Sous l'autorité de l'Administration nationale des forêts et des pâturages (NFGA), l'un des principaux résultats de la première phase de travail d'InFIT (InFIT I - 2014-2018) a été la rédaction et la diffusion de lignes directrices volontaires spécifiques pour le Gabon, dans le but de guider les investissements et le commerce légaux et responsables. L'Académie chinoise de foresterie, plus précisément son Institut de recherche sur la politique et l'information forestières (CAF-RIFPI), assume un rôle de premier plan en aidant les entreprises chinoises opérant au Gabon à prendre des décisions commerciales plus avisées et à améliorer la réputation globale des entreprises chinoises et de l'industrie forestière dans son ensemble. En septembre 2019, la NFGA et le ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, de la République du Gabon ont signé un protocole d'accord sur la coopération forestière. Ce protocole englobe le renforcement de la communication et le partage d'informations relatives aux possibilités d'investissement et au commerce des produits forestiers ; l'échange d'expériences ainsi que la recherche scientifique et technologique dans divers domaines ; l'amélioration des capacités opérationnelles des employés de la Chine par des visites d'experts et des formations aux services techniques liés à la foresterie et à l'industrie du bois ; le renforcement conjoint des capacités en matière de transformation avancée des produits forestiers ; le soutien au développement de pratiques de gestion forestière durable et au reboisement et le soutien à la mise à niveau des

outils de transformation des produits forestiers du Gabon. Des discussions à haut niveau entre les gouvernements permettront de superviser et de suivre les progrès réalisés. Le soutien d'InFIT II permet d'aider à la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Chine et le Gabon et de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre des directives nationales. Ceci est entrepris par l'établissement et le fonctionnement d'un groupe de travail technique consacré à la légalité du bois et au développement des communautés locales. L'équipe réalisera des évaluations des lacunes de certaines entreprises chinoises, en tenant compte des directives spécifiques au pays et des dispositions pertinentes en matière de légalité/de durabilité. Un groupe d'entreprises a été formé pour rechercher l'engagement et le soutien des entreprises participantes afin de promouvoir les bonnes pratiques dans l'ensemble du secteur. En tenant compte de l'interdiction des exportations de grumes et des nouvelles politiques récemment adoptées au Gabon, qui prévoient la mise en place de programmes FSC pour toutes les terres forestières du pays d'ici 2022 et l'instauration de différentes taxes sur les terres forestières, InFIT étudie l'option d'une plateforme Chine-Gabon-Royaume-Uni qui impliquera toutes les parties prenantes. Cette plateforme s'attaquera aux défaillances de la gouvernance forestière, ainsi qu'aux dysfonctionnements du marché qui en sont le corollaire et qui entraînent la déforestation et la dégradation des forêts et des écosystèmes au Gabon.

Le rôle des associations professionnelles est essentiel pour soutenir les initiatives visant à faire évoluer les comportements.

naturel et sur d'autres normes de durabilité, par exemple pour les investissements miniers des entreprises chinoises à l'étranger ; la Chambre de commerce chinoise d'importation et d'exportation de denrées alimentaires, de produits autochtones et de sous-produits animaux, qui travaille sur les investissements et la consommation d'huile de palme durable par les entreprises chinoises. InFIT II vise quatre résultats qui lui sont directement attribuables :

- Des politiques/réglementations gouvernementales visant à garantir que seuls les produits forestiers produits légalement sont inclus dans les chaînes d'approvisionnement de la Chine ;
- Des systèmes et des outils pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement responsables, permettant aux entreprises qui importent des produits du bois de se conformer aux politiques et réglementations chinoises et de répondre aux exigences de leurs clients sur les marchés d'exportation ;
- L'adoption de pratiques qui favorisent le commerce et l'investissement responsables à l'étranger par les entreprises chinoises du secteur forestier et d'autres secteurs de matières premières, qui ont un impact important sur les forêts et qui complètent les processus nationaux dirigés par les parties prenantes dans les pays en développement et
- Des partenariats politiques pour promouvoir la recherche et l'analyse afin d'identifier les pratiques contribuant au commerce et aux investissements légaux et durables dans le secteur forestier et les secteurs de produits connexes dans les pays africains.

Les actions du projet sont mises en œuvre par des agences, des associations et des groupes de réflexion afin de rassembler des éléments probants et des analyses au profit des investisseurs et des décideurs politiques et de faire progresser la coopération future avec les pays en développement.



Références

- Description du programme : Collaboration entre la Chine et le Royaume-Uni en matière d'investissement et de commerce forestiers internationaux (InFIT) Deuxième phase 2019-2021, préparée par FGMC PMST, juillet 2019.
- Revue du Programme InFIT de la Chine. Prestataire chargé de la mise en œuvre du Programme Gouvernance forestière, Marchés et Climat, préparé par IPE en association avec ITAD, janvier 2016.
- Description du Programme Gouvernance forestière, Marchés et Climat (FGMC), ministère britannique du Développement international (DFID), octobre 2019.